



Urgence climatique et ressource en eau : Comment limiter les conflits d'usage ?

JUIN 2022

—
SYNTHÈSE
—

Contexte

Le réchauffement planétaire et ses conséquences sont aujourd'hui une des préoccupations majeures à l'échelle mondiale.

Selon le nouvel atlas publié par l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) le nombre de phénomènes extrêmes a été multiplié par 5 ces 50 dernières années. Dans un monde à 1,5° plus chaud, ce chiffre serait presque doublé. Dans un monde à 4° plus chaud, ces événements seraient quasi systématiques.

Les conséquences du réchauffement climatique seront de plus en plus généralisées, aucune aire géographique ne sera épargnée. Multiples, elles sont caractérisées de la façon suivante :

- ▶ Augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes (canicules, précipitations intenses, inondations, sécheresses, incendies...)
- ▶ Impacts sur la biodiversité, les milieux et les écosystèmes
- ▶ Impacts sur l'homme et ses activités
- ▶ Impacts sur les ressources, notamment la ressource en eau, avec une

aggravation territoriale des situations de pénurie d'eau. Les débits moyens des cours d'eau pourraient être réduits de 10 à 40% d'ici un demi-siècle et plus encore en période d'étiage. La recharge des eaux souterraines sera également impactée et les milieux aquatiques rendus plus vulnérables.

Enjeux

Lorsqu'une ressource se raréfie avec une telle ampleur, les conflits d'usage se multiplient et s'exacerbent. Une fois les tensions installées, leur régulation par la puissance publique est alors particulièrement difficile.

Un conflit d'usage porte, tour à tour ou de manière cumulative, sur la gestion, l'appropriation, l'exploitation, l'altération ou la destruction d'une ressource naturelle, d'un milieu ou encore d'un service.

Ainsi, pour mener à bien une politique de gestion de l'eau, il est nécessaire que les utilisateurs détiennent les bons éléments permettant d'aboutir à un constat commun sur l'état de la ressource en eau.

Pour bien gérer l'eau, il est essentiel de « bien savoir » : cette règle s'applique

tant à la connaissance de l'état de la ressource qu'à la connaissance des différents usages qui en sont faits. Il est également nécessaire plus que jamais d'informer la population pour mieux la mobiliser et réduire les incompréhensions.

Questions

Le CESER a mené sa réflexion autour de la question suivante :

Comment, dans un contexte d'urgence climatique et de pression croissante sur la ressource en eau, peut-on agir pour mieux anticiper, prévenir, réguler les conflits d'usages ?

Démarche

Dans cette contribution, le CESER étudie la nouvelle donne climatique ainsi que ses impacts sur la ressource à mieux considérer. Le but du CESER étant dans l'accompagnement afin d'adopter des actions adaptées et efficaces pour prévenir les conflits.



Les préconisations du ceser



Axe 1

Construire une culture climatique citoyenne et partagée

Pour cela il nous semble nécessaire de renforcer une politique de communication positive et de sensibilisation aux usages de l'eau.

En mettant l'accent sur les enjeux climatiques dans l'éducation et la formation :

► Préconisation 1

L'Éducation au territoire en continuité pour les lycéens

► Préconisation 2

L'éducation au territoire pour les autres apprenants

En créant des outils et des médias adaptés aux différents publics :

► Préconisation 3

Une plateforme numérique Auvergne Rhône-Alpes pour aider à la mise en réseau des acteurs de la sensibilisation et un guide numérique des bonnes pratiques des collectivités, des acteurs économiques et des lycéens.

► Préconisation 4

Calculer son empreinte eau domestique

La Région AURA cheffe de file facilitatrice d'une entente pour l'eau et soutien de la recherche et l'innovation

► Préconisation 5.1

Les rencontres régionales Auvergne Rhône Alpes de l'eau pour une concertation en continu

► Préconisation 5.2

Encourager la recherche et l'innovation : créer un appel à projet régional pour des solutions innovantes pour la culture citoyenne



Axe 2

Optimisation et gestion de la disponibilité de la ressource

- ▶ *Préconisation 6*
Développer des solutions fondées sur la nature
- ▶ *Préconisation 7*
Prévoir des infrastructures de transfert, de stockage de l'eau et des outils de régulation
- ▶ *Préconisation 8*
Lutter contre les pertes dans les réseaux de distribution d'eau potable
- ▶ *Préconisation 9*
Réutiliser les eaux non conventionnelles



Axe 3

Renforcer l'efficacité de la gouvernance de l'eau dans notre région

- ▶ *Préconisation 10*
Des intervenants formés à la médiation
- ▶ *Préconisation 11*
Le renforcement du rôle de l'état



A lors que vient de se tenir le neuvième Forum mondial de l'eau à Dakar (21-26 mars 2022) sur un thème évocateur, "La sécurité de l'eau pour la paix et le développement durable" et que parallèlement, le GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Changement climatique) dans son rapport de février 2022, alerte une nouvelle fois sur les impacts d'un réchauffement climatique global. Il est un fait avéré que changement climatique et dérèglement du cycle de l'eau relèvent d'un même combat et auront recours à des solutions sœurs.

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'eau est une ressource encore globalement disponible, mais inégalement répartie dans le temps et dans l'espace. Elle connaît néanmoins certaines tensions.

Il convient donc, pour les acteurs de l'eau, de consolider la réflexion sur le changement climatique et de préciser les actions à mettre en œuvre, en intégrant cet enjeu dès la conception de tout nouveau projet. D'autant que les effets du changement climatique sur l'eau impacteront également les activités touristiques, l'agriculture, la sylviculture, l'élevage, l'industrie ou la production d'énergie.

Ainsi, comment, dans un contexte d'urgence climatique et de pression croissante sur la ressource en eau, peut-on agir pour mieux anticiper, prévenir, réguler les conflits d'usages ?

La commission 2 au nom du CESER s'est donc efforcée de proposer des solutions afin d'adopter des actions adaptées et efficaces pour prévenir les conflits.

Pour cela, trois grands axes ont été proposés :

- ▶ *la construction d'une culture climatique commune et partagée,*
- ▶ *l'optimisation de la gestion de la ressource,*
- ▶ *ainsi que des suggestions pour renforcer l'efficacité de la gouvernance de l'eau dans notre Région.*

Le CESER a formulé 11 préconisations dans ce sens. Parmi toutes et s'il est un constat essentiel que nous pourrions mettre en avant après cette étude dans laquelle notre commission 2 s'est plongée : **L'eau, bien commun, doit réunir plus qu'elle ne doit diviser et sa préservation, en quantité comme en qualité, doit guider nos politiques publiques.**

Aussi et compte tenu de la gravité de la situation, il est impératif que tous les moyens humains et matériels soient mis en œuvre pour trouver des solutions.

Téléchargez l'avis sur ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02

T. 04 26 73 49 73

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2

T. 04.73.29.45.29